

Villefranche de Conflent, le 20 avril 2016

Merci à vous d'être là, et merci à Madame Huguette Teulière, maire de Villefranche pour le prêt de cette salle.

Si j'ai souhaité, Mesdames et Messieurs, organiser cette réunion à laquelle ont été conviés tous les maires des Pyrénées-Orientales et tous les professionnels concernés par le déploiement du nouveau compteur électrique Linky, ce n'est pas seulement pour porter à votre connaissance les graves inconvénients du Linky qu'a révélé l'enquête que je mène depuis plus d'un an, avec d'autres, en tant que journaliste scientifique indépendante.

Ce n'est pas seulement non plus pour vous permettre de vous faire une opinion sur le rapport bénéfices-risques de cette technologie dite des « réseaux intelligents ».

C'est aussi, et peut-être surtout, parce que dans les années 70, j'ai entendu, comme vous, à la radio, que le gouvernement français luttait contre la volonté de l'Italie et des Etats-Unis d'exporter en France leur veau et leur bœuf aux hormones. A l'époque, le gouvernement, faisait des choix et prenait des décisions, des décisions de bon sens, qui avaient pour objectif de protéger la population française contre des nouvelles pratiques. A l'époque, le gouvernement ne considérait peut-être pas systématiquement la nouveauté comme un progrès devant s'imposer à tous.

Ensuite, dans les années 1980, comme vous, j'ai entendu à la radio que, face à la destruction des forêts d'Europe, dont la cause avait été identifiée, les pluies acides chargées en soufre, la solution avait été assez rapidement mise en oeuvre, par un traité d'application immédiate signé par 63 Etats concernés, qui impliquait entre autres la généralisation du pot catalytique. A l'époque, les dirigeants européens n'ont pas choisi de reporter les décisions à 15 ans plus tard. Ils ont utilisé le pouvoir qu'ils détenaient pour appliquer immédiatement les solutions qu'ils connaissaient.

Aujourd'hui, le gouvernement et le Parlement français ont été plus que largement alertés sur l'erreur majeure que représente le déploiement du Linky. Des centaines de lettres recommandées ont été reçues par le

président de la République, par le Premier ministre et par plusieurs ministres. Leurs conseillers et les parlementaires ont reçu des milliers de mails. Ils font la sourde oreille, et les rares réponses qu'ils envoient ne répondent absolument pas aux questions soulevées dans les lettres et les mails qu'ils ont reçus.

Cela a eu pour effet de catalyser une fronde sans précédent dans notre pays, puisque plus d'une centaine de communes (106 exactement aujourd'hui) ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles avaient délibéré pour interdire, suspendre ou limiter le déploiement du Linky.

Dans les PO, nous savons que plusieurs communes ont également délibéré, mais sans avoir encore rendue publique leur délibération.

Pourquoi les maires et les conseillers municipaux ont-ils pris cette décision ? L'un d'eux, Ramon Bordallo, a fait 4 heures de route hier pour venir nous l'expliquer. Il est maire de Loubaut, en Ariège.

Dans cette salle, tous autant que nous sommes, nous détenons une parcelle de pouvoir, le pouvoir de façonner la France d'aujourd'hui et de demain. Chaque jour nous prenons des décisions susceptibles d'impacter la vie d'un certain nombre de nos concitoyens, bien au-delà de nous-même, de notre cercle familial ou amical. Dans une démocratie, les élus et les professionnels et, dans une moindre mesure les citoyens adultes, sont en situation de pouvoir.

Cette responsabilité, Mesdames et Messieurs les maires et les élus, vous a été conférée par le vote de citoyens qui vous ont fait confiance pour assurer la gestion de la cité. Pour les professionnels qui sont ici présents, c'est le choix d'une carrière qui vous place aujourd'hui, bien malgré vous certainement, au cœur d'une Affaire dont les ramifications sont beaucoup plus importantes qu'il n'y paraît.

Le Linky en effet, est imposé aux Français alors que la société ERDF, filiale à 100 % d'EDF, qui assure son déploiement a reconnu qu'il cause des incendies et des pannes. Et pourtant elle veut en installer 35 millions ! Le déploiement sur le territoire national a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et déjà des pannes et des incendies ont été constatés. Je vous en dirai plus là-dessus dans le courant de l'après-midi.

Ce compteur injecte dans tous les circuits électriques des

radiofréquences officiellement reconnues depuis le 31 mai 2011 comme « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l’OMS, Organisation mondiale de la santé.

La transmission des données de consommations sous forme de ce qu’on appelle la « courbe de charge » toutes les dix minutes porte atteinte à la vie privée, ce qui contrevient à l’article 8 de la Convention européenne des droits de l’homme.

Le choix du CPL, Courant porteur en ligne, qui a été fait pour les réseaux dits « intelligents » en France, rend notre pays vulnérable à l’espionnage, aux piratages, aux attaques cyber-terroristes, jusqu’au black-out, ce qui va ruiner tous les efforts faits par EDF depuis la grande panne de 1976, efforts qui ont doté la France d’un réseau électrique robuste, robuste dans le sens où les coupures massives, actuellement, sont majoritairement provoquées par des phénomènes climatiques.

Si le Linky est déployé comme prévu, les pannes d’électricité de demain seront plus nombreuses, plus difficiles et longues à réparer et surtout elles auront pour origine des défaillances techniques.

Le coût du déploiement de l’architecture Linky, 7 milliards d’euros, sera immanquablement répercuté sur les factures et dans 10 à 15 ans, tous les matériels seront obsolètes et il faudra tout remplacer.

Or, toutes les directives européennes successives qui instaurent les réseaux dits « intelligents » ont posé comme condition que cela devait être « techniquement réalisable » et « financièrement raisonnable ».

Ces conditions ne sont tellement pas remplies que l’Allemagne a pu renoncer à installer des compteurs intelligents dans la majorité des habitations sans être sanctionnée par l’Europe. On nous dit que les compteurs intelligents seraient indispensables pour équilibrer la production d’énergie renouvelable et la consommation ; Mais l’Allemagne qui s’est vraiment lancée dans le renouvelable, a décidé de ne pas déployer massivement ces compteurs.

En 2011, la Fédération nationale des autorités concédantes et régies, FNCCR, clamait haut et fort que les collectivités locales étaient propriétaires des réseaux et des compteurs électriques.

Aujourd'hui, cette fédération prétend que ce seraient les syndicats départementaux d'électricité qui seraient propriétaires, mais un compteur électrique est bien « immeuble », c'est-à-dire attaché à la maison qui est elle-même attachée au sol.

Et le transfert de propriété d'un bien immeuble nécessite la rédaction d'un acte notarié, inscrit à la conservation des hypothèques, et doit donner lieu à la perception de droits de mutation par les services fiscaux, même si la cession a été effectuée à titre gratuit.

On voit donc que la controverse soulevée récemment sur la propriété des compteurs est sans fondement car, bien entendu, depuis 2011 aucun acte de ce type n'a été accompli.

Si les communes étaient propriétaires des compteurs en 2011, elles le sont donc toujours aujourd'hui, ce qui confère au maire la responsabilité des dommages et préjudices engendrés par la pose du compteur Linky.

Et personne, ni l'Etat ni aucune institution française, ne peut contraindre les maires à prendre des risques pour lesquels ils ne sont pas assurés.

Car les assurances ont déjà ouvert le parapluie en excluant des garanties : « Les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques ».

Donc je vous remercie tous d'avoir fait le choix d'être là aujourd'hui, pour être éclairés sur cette très grave question du déploiement du Linky dans votre commune.

Nous allons donner la parole aux intervenants, que je remercie pour leur présence. Ils sont venus vous délivrer leurs informations et répondre à vos questions et donc, après chaque intervention, vous pourrez intervenir vous aussi et poser vos questions.

Pour commencer, et parce qu'il a fait 300 kilomètres pour être présent parmi nous, je donne la parole à Monsieur Ramon Bordallo, maire de Loubaut dans l'Ariège.

